

RÈGLEMENT

DU DISPOSITIF D'AIDE AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Préambule

Considérant que la formation au BAFA est utile au jeune tant pour son insertion professionnelle que pour son développement personnel,

Considérant que la qualité des prestations offertes par l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ASLH) de Montargis s'enrichira de la mise en cohérence du projet pédagogique de la Ville et de la formation des animateurs,

Considérant que la formation en vue de l'obtention du BAFA nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : présentation du dispositif d'aide

La Ville de Montargis a mis en place un dispositif d'aide au BAFA d'un montant de 200 euros versé directement à l'organisme de formation organisateur du stage d'approfondissement.

Cette aide de 200 euros s'adresse à huit jeunes par an au maximum et est attribuée selon les modalités techniques et financières décrites ci-après.

Article 2 : conditions d'admission

Est admise à faire acte de candidature, toute personne :

- Domiciliée à Montargis,
- Âgée de 16 à 25 ans.

Article 3 : présentation des dossiers

Les personnes souhaitant bénéficier de cette aide devront remplir un dossier de candidature disponible :

- sur le site de la Ville de Montargis : www.montargis.fr , rubrique « Jeunesse - enfance – l'aide au BAFA ».
- auprès du service développement durable de la Mairie de Montargis : developpement.durable@montargis.fr ou 02 38 95 11 10

Tout dossier retourné incomplet sera rejeté.

Article 4 : modalité d'attribution de l'aide

Les sélections s'effectueront dans un premier temps sur dossier et seront éventuellement suivies d'un entretien individuel avec les représentants de la Ville de Montargis.

Il s'agira d'évaluer la motivation du jeune dans les fonctions d'animateur.
Une décision d'accord ou de refus sera notifiée par écrit au jeune.

Article 5 : engagements des parties

La convention d'aide au BAFA liera la Ville et le jeune pour deux ans.

Les différentes aides financières d'organismes que le jeune cumulera pour l'obtention de son BAFA ne devront pas excéder le montant total de la formation du BAFA.

La Ville de Montargis s'engagera à :

- Financer à hauteur de 200 euros le stage d'approfondissement du BAFA, à charge pour le jeune d'en financer le complément.
- Rémunérer le jeune durant son stage pratique à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) de Montargis.

Le jeune s'engagera à :

- Financer et suivre la formation générale de l'organisme de formation retenu par la Ville de Montargis durant les vacances scolaires d'hiver ou de printemps de la première année,
- Être stagiaire animateur durant un mois en juillet ou août de la même année à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Montargis,
- Respecter et appliquer le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Montargis.
- Choisir son thème de stage d'approfondissement et son organisme de formation en accord avec les services de la Ville de Montargis.
- Compléter le financement du montant du stage d'approfondissement.
- Effectuer son stage d'approfondissement avant fin juin de la seconde année.
- Être animateur durant un mois en juillet ou août de la seconde année à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Montargis en fonction des besoins de la collectivité.

Il est convenu que l'aide et la convention prendront fin de plein droit en cas :

- de non validation de la session de formation générale de l'organisme de formation retenu par la Ville de Montargis,
- de non validation du stage pratique à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Montargis,
- d'abandon de la formation après le paiement de l'aide au BAFA.

Si le bénéficiaire abandonne la formation après le paiement de l'aide de 200 euros, il sera entendu par les représentants de la Ville de Montargis (en présence de ses parents, tuteur ou toute personne ayant l'autorité parentale s'il est mineur) et le remboursement de l'aide attribuée pourra lui (leur) être demandé.

Fait à Montargis, le

Signature du bénéficiaire
(avec la mention « lu et approuvé »)

.....
.....

Signature de son représentant légal
(avec la mention « lu et approuvé »)

.....
.....

DOSSIER DE CANDIDATURE

AU DISPOSITIF D'AIDE
AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Bénéficiaire :

Nom : Prénom :
.....

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Adresse complète :
.....

45200 MONTARGIS

Numéro(s) de téléphone :
.....

Messagerie :@.....

Etes-vous lycéen étudiant
 salarié demandeur d'emploi (inscrit à Pôle emploi)

Si vous êtes demandeur d'emploi, montant de l'indemnité mensuelle :

Sollicitez-vous d'autres aides pour financer votre formation au BAFA : oui non

Si oui, lesquelles et pour quels montants :
.....
.....

Niveau d'études :

Diplômes obtenus :
.....

Participerez-vous à des examens en juillet/août 2024 ? oui non ne sait pas
en juillet/août 2025 ? oui non ne sait pas

Si oui, précisez les dates : 2024
2025

Parents, tuteur ou toute personne ayant l'autorité parentale :

Nom : Prénom(s) :

Adresse complète :
.....

45200 MONTARGIS

Numéro(s) de téléphone :
.....

Messagerie :@.....

Renseignements relatifs à l'animation des Centres de Loisirs

Etes-vous titulaire du brevet de secourisme ? oui non

Si oui : Dates : Organisme :

Autres stages, diplômes, spécialisation, savoir-faire, compétences :

.....

Emploi(s) précédemment occupé(s) (animation ou autres)

Périodes	Noms adresses	Fonction	Activités pratiquées

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Demeurant :

.....

Atteste sur l'honneur que les différentes aides financières d'organismes que je cumulerai pour l'obtention de mon BAFA n'excéderont pas le montant total de la formation du BAFA.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À Montargis, le

Signature du bénéficiaire

.....

Signature de son représentant légal

.....

Documents à joindre obligatoirement

- Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone fixe, ...).
- Attestation sur l'honneur signée sur le cumul des différentes aides (voir document joint).
- Règlement signé du dispositif d'aide au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) (voir document joint).
- Vous pouvez joindre tout autre document qui vous semble nécessaire.

Le dossier de candidature pourra être :

envoyé par mail à developpement.durable@montargis.fr

ou

envoyé ou déposé sous enveloppe à l'adresse suivante :

Mairie de Montargis
Service Développement durable
6 rue Gambetta BP 719
45200 MONTARGIS cedex

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service Développement durable
au 02 38 95 11 10 ou developpement.durable@montargis.fr .